

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Dinozé – Hadol – Jarménil – La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 25 février 2009 à URIMENIL

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de la convocation : 16/02/2009

Délégués titulaires présents : 27

Nadine GEROME, Miguel MARTIN, Guy DELOY, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Louis RABU, François PICOCHÉ, Philippe EYMARD, Roger COLIN, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Daniel REMY, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Michel HUROT, Eric GARION, Patricia GRIMILLOT, Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT.

Délégués suppléants présents : 2 (Représentant des délégués titulaires absents) :

Christian PIERREL représente André LAPOIRIE,
Annie BOISSONNET représente Francis LAVEZ.

Pouvoir : Pierrette GERARD donne pouvoir à Véronique MARCOT.

Délégués titulaires absents : Marielle CUNY, René ALEXANDRE.

Délégué titulaire excusé : Stéphane CANADAS.

L'an deux mil neuf, le 25 février à 20h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à URIMENIL, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil. Monsieur Roger COLIN est choisi comme secrétaire de séance.

Documents remis aux délégués :

1. Carte d'identité de la CC
2. Compte administratif 2008 budget principal
3. Compte administratif 2008 budget assainissement
4. Projet de débat des orientations budgétaires
5. Tableau des projets / travaux assainissement 2009
6. Projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Hadol au titre des eaux pluviales dans le cadre de la 2^{ème} tranche d'assainissement
7. Profil de poste « technicien chargé des dossiers techniques et du personnel technique »
8. Statuts modifiés du Pays suite au comité syndical du 09/02/09
9. Fiche d'identité « élu » à compléter

Pour information, Monsieur le Président rappelle les règles de représentativité au sein du conseil communautaire.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Délais de raccordement au réseau d'assainissement prolongés pour les usagers d'Arches et Pouxoux.
- Demande de subvention au CG pour la 2e tranche de travaux du ruisseau d'Argent

L'ajout de ces deux points est accepté à l'unanimité.

01. Délais de raccordement prolongés sur les communes d'Arches et Pouxoux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à accorder, sur les Communes d'Arches et de Pouxoux, pour les personnes qui en font la demande, un délai de 2 ans supplémentaire au premier délai de 2 ans, prolongeable dans la limite des 10 ans, prévus à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, pour raccorder leur immeuble au réseau public de collecte des eaux usées.
- **RAPPELLE** que la dérogation de raccordement n'exclut pas le paiement d'une somme équivalente à la redevance dès la mise en service du réseau de collecte pour tous les immeubles raccordables (L1331-1 du Code de la Santé Publique)
- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés nominatifs de dérogation.

02. Travaux de restauration du Ruisseau d'Argent – Demande de subvention - tranche 2

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Conseil Général pour la 2^e tranche de Travaux pour la restauration du Ruisseau d'Argent et de ses affluents.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

03. Compte administratif 2008

Monsieur le Président demande à Madame MARCOT, 1^{ère} Vice-présidente d'exercer la présidence du Conseil et sort de la salle.

Considérant que Monsieur Philippe EYMARD, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2008, les finances de la Communauté de Communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite des comptes administratifs - budget principal et budget annexe assainissement, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget général :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	15 968.65			125 049.78	15 968.65	125 049.78
Opérations de l'exercice	49 300.30	28 456.80	547 469.26	674 484.36	596 769.56	702 941.16
<i>TOTAUX</i>	<i>65 268,95</i>	<i>28 456,80</i>	<i>547 469,26</i>	<i>799 534,14</i>	<i>612 738,21</i>	<i>827 990,94</i>
Résultat de clôture	36 812,15			252 064 ,88		215 252,73
Restes à réaliser	150 860.00	88 250.00	0,00	0,00	150 860.00	88 250.00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>187 672.15</i>	<i>88 250.00</i>	<i>0,00</i>	<i>252 064.88</i>	<i>150 860.00</i>	<i>303 502.73</i>
RESULTATS DEFINITIFS	99 422.15			252 064.88		152 642.73

Budget assainissement :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	163 138.01			3 661.76	163 138.01	3 661.76
Opérations de l'exercice	90 606.36	60 186.56	140 653.05	154 664.84	231 259.41	214 851.40
<i>TOTAUX</i>	<i>253 744.37</i>	<i>60 186.56</i>	<i>140 653.05</i>	<i>158 326.60</i>	<i>394 397.42</i>	<i>218 513.16</i>
Résultat de clôture	193 557.81			17 673.55	175 884.26	
Restes à réaliser	173 224.00	311 630.00	0,00	0,00	173 224.00	311 630.00
<i>TOTAUX CUMULES</i>	<i>366 781.81</i>	<i>311 630.00</i>	<i>0,00</i>	<i>17 673.55</i>	<i>349 108.26</i>	<i>311 630.00</i>
RESULTATS DEFINITIFS	55 151.81			17 673.55	37 478.26	

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2008 tels que résumés ci-dessus.

04. Compte de gestion 2008

Monsieur EYMARD reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

- **DECLARE** que les comptes de gestion – budget principal et budget annexe assainissement, dressés pour l'exercice 2008 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

05. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président fait part aux délégués des orientations budgétaires proposées par le bureau pour l'année 2009 (document distribué).

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2009 de la C2VRM.

06. Transfert des emprunts

Monsieur le Président explique aux délégués de la C2VRM que la Communauté de Communes doit se substituer aux communes de Hadol, Uriménil et Xertigny pour tout ce qui relève de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire accepte de reprendre les emprunts concernés, et autorise le président à signer les avenants de transfert correspondants.

07. Création de poste

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un emploi relevant du cadre d'emploi des techniciens, à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} septembre 2009,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au chapitre 012 du budget 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette création de poste et au recrutement du personnel.

Monsieur le Président remercie les délégués et précise la constitution d'un groupe de travail pour l'accompagner dans ce recrutement, composé de : Mme MARCOT, M. MAROT, M. GARION.

08. Travaux d'assainissement DINOZE – Pré Démon & Besonfosse

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à lancer le marché de travaux de collecte des eaux usées du Pré Démon et Besonfosse sur la Commune de Dinozé, selon la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du CMP,
- **DIT** que les fonds seront inscrits au budget 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces relatives à la consultation des entreprises.

09. Travaux 2^{ème} tranche sur la commune de HADOL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de la 2^e tranche de Travaux à Hadol
- **AUTORISE** le Président à lancer le marché de travaux de collecte des eaux usées de la 2^e tranche,
- **DIT** que les fonds seront inscrits au budget 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la consultation des entreprises.

10. Travaux Assainissement – HADOL – avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre

Il s'agit d'un avenant pour le changement du maître d'ouvrage, passant de la commune de Hadol à la C2VRM, et du maître d'œuvre, passant de la DDE à la DDEA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

11. Assainissement Hadol – 2^{ème} tranche – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les eaux pluviales

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, sous réserve de la participation financière de la Commune d'Hadol, telle que prévue à l'article 2 de la convention,
- **ACCEPTE** la participation d'Hadol, calculée selon les modalités de la convention, dont le montant est estimée à 47 000€ H.T et représentant la part eaux pluviales dans le projet désigné,
- **DIT** que la participation de la Communauté de Communes est estimée à 525 211 € H.T., et représente la part eaux usées dans le projet désigné,
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention désignant la Communauté de Communes maître d'ouvrage et précisant les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

12. Délégations au Président

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Lors de chaque conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de faciliter le fonctionnement de la communauté de communes, le Président propose d'utiliser cette faculté prévue par le CGCT.

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'étendue des délégations consenties,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer au Président de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle les décisions suivantes :
 - Procéder dans les limites fixées par le budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans la limite d'un montant de 90 000€ H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - Passer les contrats d'assurance ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 5000 € ;
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Intenter, au nom de la Communauté de Communes « de la Vôge vers les Rives de la Moselle », les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté de Communes.

13. Mise en place des commissions

Suite au renouvellement de l'assemblée lors du conseil communautaire du 28 janvier 2009, le Président propose aux délégués du Conseil de définir les membres relatifs à chaque commission de travail de la C2VRM.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer les commissions suivantes, composées des membres désignés ci-dessous :

FINANCES :

Nadine	GEROME	Arches
Miguel	MARTIN	Arches
Joël	MAROT	Archettes
Philippe	EYMARD	Dinozé
François	PICOCHÉ	Dinozé
Jean-Pierre	CARITEAU	Hadol
Roger	COLIN	Hadol
André	HUC	Jarménil
Daniel	LAGARDE	La Baffe
Stéphane	CANADAS	La Baffe
François	HATIER	Pouxoux
Philippe	LEROY	Pouxoux
Philippe	NOEL	Raon-aux-Bois
Eric	GARION	Uriménil
Patricia	GRIMILLOT	Uriménil
Véronique	MARCOT	Xertigny
André	LAPOIRIE	Xertigny

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Miguel	MARTIN	Arches
Michel	THOMAS	Archettes
François	PICOCHÉ	Dinozé
J-Claude	CICOLAZ	Hadol
Christiane	COURTOIS	Hadol
Jean-Pierre	COURNEZ	Jarménil
Stéphane	CANADAS	La Baffe
Daniel	REMY	Pouxoux
Philippe	LEROY	Pouxoux
Gilbert	MANGIN	Raon-aux-Bois
Valérie	BENDER	Uriménil
Franck	LACROIX	Uriménil
Véronique	MARCOT	Xertigny
Michaël	THIEBAUT	Xertigny
Daniel	ROBERT	Xertigny

SERVICES A LA POPULATION :

Claude	DIEUDONNE	Arches
Joël	MAROT	Archettes
Christine	LEMARQUIS	Archettes
Dominique	ANDRE	Dinozé
Jean Pierre	CARITEAU	Hadol
Sabine	MANGEOL	Hadol
Pascal	TOUSSAINT	Jarménil
Dominique	JEANDON	La Baffe
Josette	AUBERTIN	Pouxoux
Christelle	JACQUEMIN	Raon-aux-Bois
M-Odile	DEIBER	Raon-aux-Bois
Josiane	PERNOT	Uriménil
Christelle	FADY	Uriménil
Pierrette	GERARD	Xertigny
Claude	AMYOT	Xertigny

TOURISME – PATRIMOINE – VTT

Jean-Pierre	DIEZ	Arches
Patrick	GEORGES	Archettes
Jérôme	LECOMTE	Dinozé
Andrée	VAUTRIN	Hadol
René	FRASCANI	Hadol
		Jarménil
Philippe	COLIN	La Baffe
François	HATIER	Pouxoux
Philippe	NOEL	Raon-aux-Bois
Dominique	SCHNEIDER	Raon-aux-Bois
Gilbert	MANGIN	Raon-aux-Bois
Nicole	ARNOULD	Uriménil
Claude	LUMANN	Uriménil
René	ALEXANDRE	Xertigny
Annie	BOISSONNET	Xertigny

ASSAINISSEMENT :

Guy	DELOY	Arches
Pascal	CHARRETTE	Arches
Michel	THOMAS	Archettes
François	PICOCHÉ	Dinozé
André	DEFRAUOX	Dinozé
Andrée	VAUTRIN	Hadol
Gérard	COLIN	Hadol
Laurent	BAUDOUIN	Jarménil
Luc	JEANDON	La Baffe
Stéphane	CANADAS	La Baffe
Daniel	LAGARDE	La Baffe
François	HATIER	Pouxoux
Jacques	HUREL	Pouxoux
Gilles	PIERRE	Raon-aux-Bois
Eric	GARION	Uriménil
Patricia	GRIMILLOT	Uriménil
Véronique	MARCOT	Xertigny
Francis	LAVEZ	Xertigny

COMMUNICATION :

Nadine	GEROME	Arches
Joël	MAROT	Archettes
Corinne	HOUBERDON	Dinozé
Nathalie	MUNIER	Dinozé
Michel	GEORGE	Hadol
Chantal	BABEL	Hadol
André	HUC	Jarménil
Daniel	LAGARDE	La Baffe
Michel	ROUSSEL	Pouxoux
Christelle	JACQUEMIN	Raon-aux-Bois
Marie-Odile	DEIBER	Raon-aux-Bois
Nicole	ARNOULD	Uriménil
J-François	THIEBAUT	Uriménil
Pierrette	GERARD	Xertigny
Annie	BOISSONNET	Xertigny

EAU – FORET – AGRICULTURE

Fabrice	BARGEOT	Arches
Michel	THOMAS	Archettes
André	DEFRANOUX	Dinozé
Roger	COLIN	Hadol
Philippe	MAIRE	Hadol
Gérard	COLIN	Hadol
André	HUC	Jarménil
Hervé	DEMANGE	La Baffe
Daniel	LAGARDE	La Baffe
François	HATIER	Pouxoux
Daniel	REMY	Pouxoux
Gilbert	MANGIN	Raon-aux-Bois
Frédéric	SCHMIDT	Raon-aux-Bois
Alain	JACQUIN	Uriménil
Frédéric	BOTZUNG	Uriménil
Christian	PIERREL	Xertigny
Michel	LAVE	Xertigny

ENVIRONNEMENT :

Marielle	CUNY	Arches
Jean-Louis	RABU	Archettes
Dominique	ANDRE	Dinozé
Michel	GEORGE	Hadol
Michel	DIZIER	Hadol
Dominique	PAGELOT	Jarménil
Daniel	LAGARDE	La Baffe
Joëlle	BARTH	Pouxoux
Michel	ROUSSEL	Pouxoux
Gérard	TALIETTI	Raon-aux-Bois
Julie	FOURNIER	Uriménil
Frédéric	BOTZUNG	Uriménil
Francis	LAVEZ	Xertigny
Michel	LAVE	Xertigny

LOGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUTAIRES :

Benoît	DURAND	Arches
Jean-Louis	RABU	Archettes
François	PICOCHÉ	Dinozé
André	DEFRANOUX	Dinozé
Gérard	COLIN	Hadol
Bernard	LAURENT	Hadol
André	HUC	Jarménil
Luc	JEANDON	La Baffe
Philippe	LEROY	Pouxoux
Philippe	PELTIER	Pouxoux
Michel	HUROT	Raon-aux-Bois
Nicole	ARNOULD	Uriménil
René	MUNSCH	Uriménil
André	LAPOIRIE	Xertigny
Claude	VIRY	Xertigny

URBANISME

Nadine	GEROME	Arches
Patrick	GEORGES	Archettes
André	DEFRANOUX	Dinozé
Andrée	VAUTRIN	Hadol
René	FRASCANI	Hadol
André	HUC	Jarménil
Victorio	SALVADOR	La Baffe
Henri	LA VAULLEE	Pouxoux
Philippe	NOEL	Raon-aux-Bois
Gilbert	MANGIN	Raon-aux-Bois
Eric	GARION	Uriménil
Patricia	GRIMILLOT	Uriménil
Véronique	MARCOT	Xertigny
André	LAPOIRIE	Xertigny

EOLIEN – ENERGIES RENOUVELABLES :

Joëlle	ZING	Arches
Jean-Louis	RABU	Archettes
Fabrice	CLAUDE	Archettes
Philippe	MAIRE	Hadol
Jean-Claude	CICOLAZ	Hadol
Jean-Marie	THOUVENIN	Hadol
Dominique	PAGELOT	Jarménil
Victorio	SALVADOR	La Baffe
Michel	ROUSSEL	Pouxoux
Philippe	NOEL	Raon-aux-Bois
Gilbert	MANGIN	Raon-aux-Bois
Eric	GARION	Uriménil
Alain	JACQUIN	Uriménil
Christian	PIERREL	Xertigny
Pascal	GREGY	Xertigny

14. Maison de santé - XERTIGNY

La commune de Xertigny a présenté un projet de création d'une maison de santé qui regroupera médecins, infirmières, dentistes et kinésithérapeutes afin de palier à un manque de professionnels de santé sur la Vôge.

Ce projet est soutenu par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges. Il est financé par l'Etat au titre du FNADT et de la DDR. Une demande a été formulée auprès du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général des Vosges.

Il s'agit d'apporter le soutien de la Communauté de Communes en remplacement de celui préalablement obtenu du SIPV.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** le projet de maison de santé présenté par la commune de Xertigny, qu'il souhaite soutenir.

15. Retrait au Smic

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire se prononce, à l'unanimité :

- **CONTRE** le retrait de la commune de Moussey.

16. Commission d'appel d'offre permanente

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **ELIT** les conseillers communautaires suivants pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offre à caractère permanent :

- *Président* : Philippe EYMARD ;
- *Titulaires* : Véronique MARCOT, Eric GARION, Joël MAROT ;
- *Suppléants* : François HATIER, Daniel LAGARDE, Andrée VAUTRIN ROLLOT.

17. Information sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Sicovad : une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à prévoir pour 2009.

Smic : présentation des projets du Smic pour 2009 .

Sdanc : Monsieur PICOCHÉ expose les réflexions menées dans le cadre de la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif, suite aux contrôles effectués dans les foyers. Une opération pourrait être menée par la C2VRM, financée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Ce financement interviendrait pour les réhabilitations urgentes, identifiées en point noir par le SDANC. Monsieur GARION précise qu'il est souhaitable de se lancer rapidement dans cette démarche car l'enveloppe budgétaire attribuée pour ces aides sera de courte durée.

Scot : CS le 30/01/09 : Présentation du Programme 2009

Pays : Réunion du GAL le 24/02/09 avec présentation de la nouvelle version du programme et de la cellule Leader (embauche d'une animatrice Marie-Annick VUILLOD)

18. Date du prochain conseil :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le prochain Conseil Communautaire se déroulera à la **salle des fêtes de XERTIGNY** (programmé le **25 Mars 2009**).

19. Informations diverses

La séance est levée à 23h25.

Le Secrétaire
Roger COLIN

Le Président
Philippe EYMARD